



Le 3 mai 2002

M. David Courtemanche
Direction de la gestion de l'habitat du poisson
Pêches et Océans Canada
Institut Maurice-Lamontagne
850, route de la Mer
Mont-Joli, QC, G5H 3Z4

Objet : Régularisation des crues du bassin versant du lac Kénogami
Demande d'avis suite au déclenchement de la Loi canadienne sur
l'évaluation environnementale
V/Réf : 9545-35-015
N/Réf : 9018-10-79

Monsieur,

En réponse à votre lettre du 3 avril dernier, vous trouverez ci-après l'avis de la Direction de l'aménagement de la faune de la Capitale-Nationale en ce qui concerne les effets potentiels du projet mentionné ci-dessus sur l'original.

Le secteur visé par le projet d'aménagement du réservoir Pikauba fait partie d'une ensemble territorial qui recèle les plus fortes densités d'originaux de toute la réserve faunique des Laurentides. En outre, ces densités comptent parmi les plus élevées au Québec parmi l'ensemble des territoires exploités par la chasse. L'étude d'impact reconnaît, dans sa partie descriptive, la qualité de ce territoire en tant qu'habitat pour l'original ainsi que sa valeur au plan cynégétique.

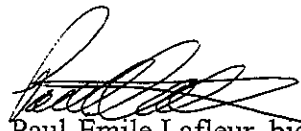
Au plan méthodologique, l'étude se base notamment sur les résultats d'un inventaire aérien effectué en hiver : ce genre d'inventaire fournit généralement une estimation valable de la densité, mais ne permet pas d'inférer sur l'utilisation du territoire par l'animal, en raison de son caractère ponctuel. En outre, le fait de mentionner (p.2-11, vol. 2) « *qu'un seul original a été observé à l'intérieur des limites du réservoir projeté* » a relativement peu de signification, compte tenu du fait qu'une bonne part des habitats qui seront affectés par la présence du réservoir sont des zones

humides, qui ne sont généralement pas des habitats utilisés par l'orignal en période hivernale.

Au chapitre de l'évaluation des impacts, l'étude mentionne (p. 5-86, vol. 2) que « *les pertes d'habitats terrestres n'auront pas de conséquences mesurables sur la productivité ou les effectifs de cette population compte tenu de la quantité et de la qualité des habitats disponibles en périphérie.* » Il s'agit davantage à notre avis d'une hypothèse de travail à valider que d'une certitude, étant donné que les zones humides constituent une bonne part des habitats qui seront perdus et que, de surcroît, ces zones humides sont relativement rares dans le territoire de la réserve faunique. Ces milieux humides sont actuellement très fréquentés par l'orignal, et leur rôle fonctionnel en relation avec l'utilisation de l'espace par l'orignal dans cette partie de la réserve, qui supporte par ailleurs une très forte densité de ce grand cervidé, n'est pas connu et reste encore à préciser. En outre, on ignore comment se fera la réorganisation des domaines vitaux de l'orignal compte tenu de la perte d'une composante importante (les zones humides) de ceux-ci. À notre avis, une étude plus approfondie de l'utilisation du territoire par l'orignal aurait vraisemblablement permis d'évaluer les impacts sur cette espèce de manière plus précise.

Dans sa forme actuelle, l'étude d'impact qualifie de « moyenne » l'importance de l'impact du projet sur l'orignal en phase d'exploitation. Compte tenu du manque d'information concernant le rôle fonctionnel des zones humides qui seront perdues, ainsi que sur l'utilisation de l'espace et la sélection de l'habitat par l'orignal, il est difficile de qualifier cet impact avec beaucoup de certitude. En ce sens, l'impact appréhendé du projet sur la population d'orignal nous apparaît au minimum d'importance moyenne, et plus probablement d'importance majeure, surtout si l'on tient compte de l'importance de l'utilisation de cette ressource par la chasse.

Espérant le tout à votre satisfaction, n'hésitez pas à nous contacter pour toute précision jugée utile en rapport avec ce dossier.



Paul-Émile Lafleur, biologiste

c.c. Mme Mireille Paul, MENV
MM. Sylvain Boucher, SEPAQ
Robert Parent, FAPAQ
Louis Villemure, FAPAQ